



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 juin 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté un projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 301-25 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'autoriser les tours de télécommunication à l'intérieur de la zone P-1 et de revoir les dispositions applicables aux tours de télécommunications* »;
Ce règlement vise à autoriser les tours de télécommunication à l'intérieur de la zone publique et institutionnelle P-1 et à assouplir les dispositions applicables à celles-ci.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 juillet 2025 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 80, rue Principale. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement détaillé peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie de ce projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec;
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.


DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 27 JUIN 2025.


Stéphane Genois, directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 27 juin 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 27 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Mélanie Bourgeois, adjointe à la direction
et assistante-greffière